

Conformément aux réglementations et aux politiques relatives aux droits civils du gouvernement fédéral et au Département américain de l'agriculture (USDA), il est interdit à l'USDA, à ses agences, à ses bureaux, à ses employés et aux institutions impliquées dans l'administration de ses programmes de discriminer origine nationale, sexe, handicap, âge, représailles ou représailles pour une activité antérieure de défense des droits civiques dans tout programme ou activité mené ou financé par l'USDA.

Les personnes handicapées qui ont besoin de moyens de communication alternatifs pour l'information sur le programme (par exemple, braille, gros caractères, bande sonore, langage des signes américain, etc.) doivent contacter l'agence (nationale ou locale) du pays où elles ont demandé des prestations. Les personnes sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de la parole peuvent contacter l'USDA par l'intermédiaire du Service de relais fédéral au (800) 877-8339. De plus, les informations sur le programme peuvent être disponibles dans des langues autres que l'anglais.

Pour déposer une plainte de programme de discrimination, compléter le [programme USDA discrimination formulaire de plainte](#) (AD-3027) disponible en ligne à: [http://www.ascr.usda.gov/complaint\\_filing\\_cust.html](http://www.ascr.usda.gov/complaint_filing_cust.html) , et à tout bureau USDA, ou écrire à lettre adressée à l'USDA et fournir dans la lettre toutes les informations demandées dans le formulaire. Pour demander une copie du formulaire de plainte, appelez le (866) 632-9992. Soumettez votre formulaire rempli ou votre lettre à l'USDA par:

(1) courrier : US Department of Agriculture  
Bureau du Secrétaire adjoint aux droits civils  
1400 Independence Avenue, SW  
Washington, DC 20250-9410;

(2) fax : (202) 690-7442; ou

(3) email : [program.intake@usda.gov](mailto:program.intake@usda.gov)

Cette institution est un fournisseur d'égalité des chances.